Le Gouvernement et le Peuple Allemands

Le langage que la presse d'outre-Rhin tient actuellement à l'adresse de l'Italie suffit à faire comprendre la profonde déception qu'éprouve l'opinion publique du fait de l'intervention Italienne. On a l'impression que pour la première fois, le peuple d'Allemagne prend conscience de la réalité et voit les choses sous un aspect différent de celui que le gouvernement de Berlin s'est efforcé de leur donner jusqu'ici. On a tant et tant répété à ce peuple que ses armes étaient victorieuses, que sa toute-puissance s'affirmait chaque jour en des combats toujours heureux, qu'il ne peut concevoir qu'une puissance non directement impliquée dans le conflit puisse songer à se départir d'une neutralité tout au moins bienveillante pour se ranger du côté des ennemis de l'Austro-Allemagne. Comment la diplomatie impériale peut-elle subir un échec aussi grave quand les armées impériales triomphent sur le front oriental et le front occidental? Il y a là un fait qui déconcerte les Germains, qui bouleverse leur conception de la situation militaire, qui trouble profondément la sérénité d'âme qu'on s'est appliqué à leur maintenir jusqu'ici.

Les journaux officieux ont beau injurier les dirigeants italiens et proclamer que le gouvernement de Rome commet une folie, que l'Italie se suicide, l'opinion publique se rend bien compte que l'intervention de l'Italie aux côtés des alliés compromet gravement les chances qu'elle suppose encore à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie.

Quelle que soit la facilité avec laquelle la presse allemande, docile à toutes les inspirations officieuses, parvienne à tromper le peuple germain, elle ne peut lui cacher que la guerre avec l'Italie, cela implique un front sud s'ajoutant au front est et au front ouest Or, en admettant que les Austro-Allemands dirigent 600,000 hommes vers ce front sud, ils auront donc 600,000 hommes de moins pour leurs opérations sur le front russe et le front français. Si les pertes austro-allemandes s'élèvent en moyenne à 300,000 hommes par mois, il s'ensuit que le fait seul de l'intervention italienne, sans même tenir compte des sacrifices qu'il faudra consentir sur ce troisième front, prive l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie de deux mois de réserve. Le grand réservoir d'hommes sur lequel comptait l'Allemagne pour établir sa domination universelle se vide donc de trois côtés et le moment de l'épuisement définitif se trouve singulièrement rapproché.

Il se découvre ainsi aux yeux du peuple allemand un état de choses qu'il ne soupçonnait point. Quand on se rappelle comment les communications officielles et officieuses de Berlin ont systématiquement faussé, depuis des mois, les faits les plus simples et les plus évidents, ou se rend compte que les illusions populaires, laborieusement entretenues par le gouvernement et qui l'ont incontestablement servi pendant la première partie de la guerre, vont singulièrement paralyser ses efforts désormais. Il est certain qu'il existe actuellement un abîme entre les milieux dirigeants allemands et la masse du peuple. Les dirigeants connaissent toute la gravité de l'heure: ils savent que l'Austro-Allemagne ne peut plus vaincre les alliés, et ils mettent leur suprême espoir dans on ne sait quelle lassitude de leurs ennemis qui les ferait consentir à une paix boiteuse équivalent en quelque sorte, à un retour au statu quo de juillet 1914.

La masse du peuple allemand, au contraire se fiant aveuglément à ce qu'on lui dit et répète chaque jour depuis des mois, demeure convaincu que l'Austro-Allemagne ne déposera l'épée qu'après avoir établi son hégémonie en Europe sur des bases inébranlables.

Plusieurs incidents ont donné l'impression très nette de cette irréductible opposition de vues et de sentiments créée par la politique même du gouvernement de Berlin. Quand M. Dernburg, assez autorisé, semble-t-il, par le rôle avoué, encore qu'inavouable, qu'il joue aux Etats-Unis, pour traduire les intentions du gouvernement impérial, déclara au cours d'une conférence faite au club de l'Université de Brooklyn, que l'Allemagne ne voulait pas annexer la Belgique et qu'il ne dépendait que de l'Angleterre qu'elle l'évacuerait immédiatement, ainsi que le nord de la France, les journaux conservateurs allemands protestèrent avec véhémence. Ils affirmèrent que M. Dernburg avait parlé sans y être autorisé et mirent le gouvernement en demeure de s'expliquer. Berlin ne désavoua rien, n'approuva rien.

Le "Temps" a signalé, il y a quelques jours, les polémiques provoquées dans la presse allemande par la déclaration de M. Solf, secrétaire d'Etat aux colonies, que "l'empire n'avait aucunement l'intention d'abandonner ses colonies, lors des négociations de paix." Cette déclaration émut la presse conservatrice autant que celle de M. Dernburg et la "Deutsche Tageszeitung" fit observer que les allusions du secrétaire d'Etat causaient une certaine inquiétude, car on pouvait se demander "pourquoi l'Allemagne pourrait être amenée à renoncer à une partie de son domaine colonial."

Ainsi, d'une part, il y a des milieux dirigeants qui savent que les territoires occupés dans la surprise de la première ruée ne peuvent plus être définitivement conquis et qui espère en faire une sorte de monnaie de change pour une paix honorable; d'autre part, il y a des masses populaires, trompées par les apparences d'une guerre se poursuivant en territoire ennemi, qui s'imaginent encore que l'occupation de ces territoires sera définitive et que l'Allemagne victorieuse dictera la paix à sa convenance.

Tout l'abîme est là, et ce conflit profond entre un gouvernement et la nation qu'il représente a quelque chose de tragique. Si ce gouvernement révélait loyalement la situation de fait les colères populaires se tourneraient contre lui. S'il se décidait à ramener ses armées en arrière sans y être contraint par la pression de l'ennemi, il conviendrait que la partie est irrémédiablement perdue pour lui et il abandonnerait ce qu'il considère comme un gage précieux pour l'obtention d'une paix honorable. Pris au piège de sa propre politique, il s'efforce de maintenir ses armées en territoire ennemi au prix des plus lourds sacrifices afin de retarder l'heure de la débâcle, qui sera pour l'Allemagne impériale l'heure de l'expiation.

Quand la débâcle se produira — et elle se produira inévitablement — l'effrondrement sera total et l'on reconnaîtra que l'orgueil du parti conservateur prussien aura été un des facteurs essentiels de la ruine de l'empire.

—o—

LOUISIANE ET MISSISSIPI

Suite de la 1ère page.

prisons; J. S. Love, comptable-expert des banques.

Natchez, 11 août. — Le Rév. J. J. Chisolm, pasteur de l'Eglise Presbytérienne de Natchez est mort mardi, à sa résidence. Il était très aimé à Natchez.

Hattiesburg, 11 août. — La première balle de coton du comté de Forrest a été reçue ce matin à Hattiesburg; elle provient de la récolte de Will McCann, fermier nègre d'Estabutchie, et a été vendue 9½ sous la livre.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. — E. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

PETITES ANNONCES

Peintre, décorateur et peintre en bâtiment.

C. MOSHINSKI, PEINTRE.
1628 rue Caillope.

Ceux qui ont besoin d'un bon ouvrier peintre, écrire par carte postale. août 10 12 14

PERDU OU ÉGARÉ

AVIS est donné par les présentes que le livret de Versements No. 12, attestant pour cinq actions à terme de la "Fidelity Homestead Association", au nom de A. M. Saracco, a été perdu, égaré ou volé, et que demande a été faite pour un duplicata. août 10—3f

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 520 rue Conti. Téléphone Main 3487.

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 636 rue Julia. 22 sept—1an

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acajou, avec ornements en cuivre. S'adresser 520 rue Conti, au directeur. 1f

BULLETIN FINANCIER.

Change.

New-York —	
Sterling, bankers, demand	4717½à4743½
Francs, bankers, demand	581 à582

Coton.

	Midding
Galveston	8.90
Mobile	8.18
Savannah	8.63
Norfolk	8.75
Boston	9.25
Philadelphie	9.70
Memphis	8.87
Augusta	8.33
St. Louis	8¾
Houston	8.90
Little Rock	8.50
Dallas	8.65
Montgomery	8.38

Ventes.

Entre 10 a. m. et 1:15 p. m. —	
$700 Louisiana 4½s, 1951	105
$1,000 City 4s	94½
$3,000 Memphis St. Ry. Co. 5s	84½
A 1:45 p. m. —	
$1,000 Little Rock Ry. and El. Co. 6s	97

Bons Divers.

Street Railroads —		
American Cities 5-6s	84½	...
B'ham Ry., L. and P. Co. 4½s	85	...
B'ham Ry., L. and P. Co. ref. ex. 6s	90	94
Edison El. Co. 1st mtg. 5s	95	...
Fort Worth P. and L. Co. 1st mtg.	95	98
Houston L. and P. 1905 1st mtg. 5s	90	96½
Knoxville Ry. and L. Co. consol 5s	94	96½
Knoxville Ry. and L. ref. ex. 5s	79½	...
Little Rock Ry. and El. Co. 5s	101	112
Memphis St. Ry. Co. 5s	84	...
Meridian L. and Ry. Co. 5s	86	...
Nashville Ry. and L. Co. 5s	95	...
N. O. and Carrollton R. R. 5s	101	...
N. O. City and Lake R. R. 5s	101	...
N. O. City R. R. gen. mtg.	191	...
N. O. Ry. and L. Co. 4½s	75¾	76½
N. O. Ry. and L. Co. 5s, series A	60	72
State and City —		
City 4s	91	...
Premium Bonds	287½	...
Public Improvement, 1950	89½	90½

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Magdelene Dorothy Stroh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,237 — Division E — Attendu que Kate Kelley, une femme seule, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Magdelene Dorothy Stroh, décédée, intestate:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FELIX J. PUIG, Avocat.
août 3 7 12

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX
ROCHAMBEAU.....11 août, 3 p. m.
LA TOURAINE.....21 août, 3 p. m.
ESPAGNE.....1 septembre, 3 p. m.
CHICAGO.....11 septembre, 3 p. m.
Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.
802 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

CHEMINS DE FER.

Une vraie Villégiature Préparée
PAR LES
FRISCO LINES
AGENT DES BILLETS
229 rue St-Charles
Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

QUEEN & CRESCENT ROUTE
Le Train de New York
Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.
DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un Ilet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2939.

New Orleans Great Northern R.R.
EXCURSIONS
(Trains de Plaisir)
Tous les Dimanches et Mercredis
A LA PAROISSE DE
SAINT TAMMANY
Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.
Trains de plaisir à Bogalusa
"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."
Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4800.

Bas Elastiquee, Ceintures Abdominales, Membres Artificiels
Chaises Roulantes, Invalides, Ceintures Herniaires, etc., etc.
SCHROEDER
1314 RUE CANAL.
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille.
S. V. P.
24jan—1an jeu dim

VENTES AUX ENCHERES.

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double
No 600 rue Verret, coin Evelina

Succession de Bertha Lombard, épouse de Alexander Taylor, No. 110,472, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, sera vendu à l'enchère publique, MARDI 14 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 811 rue Perdido, en vertu d'un ordre daté le 5 août 1915, et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet numéro cent dix-huit, Ilet State No. 6, borné par les rues Verret, Evelina, Olivia et l'avenue Opelousas, désigné comme lot No. 18, et mesure trente (30') pieds, trois (3") pouces et trois (3") lignes de face à la rue Verret, sur une profondeur et façade de cent trois (103') pieds, quatre (4") pouces et une (1") ligne à la rue Evelina, quatre-vingt-dix-neuf (99') pieds, trois (3") pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 17, et a trente (30') pieds de large à l'arrière. L'amélioration consiste en un cottage ardoisé, 600 rue Verret, contenant 4 chambres et galerie de chaque côté.

Conditions: Comptant; dix pour cent de dépôt au moment de la vente; l'acte de vente au dépens de l'acquéreur, devant W. J. Hennessey, notaire. L'acquéreur devra payer en outre du prix de l'adjudication, tous les certificats nécessaires et le coût des timbres de revenu des Etats-Unis, et assumer le paiement des taxes d'état et de ville de l'année 1915.
août 12 15 22 29—sept 5 12 14

Par HARRY LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Laing vs. Joseph Huber.
No. 112,520. Cour Civile de District, Division B.

Vente de Recevoir. Sans Limite. Sans Réserve.

Au Plus Offrant Enchérisseur.

Les effets qui restent de Laing & Huber, qui consistent de 10 mulet et les harnais, un cheval, 19 tombereaux, deux chariots de route, un appareil irrigateur de fourrage, un niveleur de chemin, un arrache-tronc, une fouilleuse et véhicule, une machine à gaz et une pompe centrifuge, 10 gratte-chemins, 24 doubles charnes à main, 18 brouettes, une tente-écurie et auges, un arrache-tronc et câbles, deux machines tondeuses, un esquif, un lot de cercles en caoutchouc pour buggys, un jeu de harnais, une liasse de billets à ordre de Laing & Huber, etc.

Seront vendus à l'enchère publique le

JEUDI 12 août 1915, à 11 heures du matin,

sur le terrain, rue Carondelet, entre Perdido et Poydras.

Par HARRY LATTER, Encanteur, vendra à l'enchère publique, à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 6 août 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les effets suivants, à savoir.

Tous les effets transportables de Laing & Huber d'après l'inventaire classifié.

Termes—Comptant.

HARRY LATTER, Encanteur.
C. F. LABARRE, Receveur.
F. T. ECHEZABAL, Avocat.
août 7 8 12

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

No. 111,521, Cour Civile de District, Division B. Joseph Dennis et als. vs. William Dennis et als. 1620 rue Port, cottage simple, un lot mesurant 30 pieds de face par 130' 3" 1"' de profondeur, à l'enchère publique, le JEUDI 12 août 1915, à midi.

En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 21 juin 1915 et signé en cour ouverte le 30 juin 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division B de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique le JEUDI 12 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Claiborne et Derbigny, désigné par le No. Quatorze sur un croquis fait par C. Lucas Lewis, député voyer de la ville, le 14 mars 1896 et annexé pour référence à un acte de vente par Mary Ann Wittlow à la veuve Theodule Saucier, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 26 mars 1896, d'après quel croquis le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Port par une profondeur de cent trente pieds, trois pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Conditions: La moitié ou davantage comptant et le solde, s'il y en a un, à crédit pour un ou deux ans à 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sûreté et 10 pour cent de frais d'avocat. L'acheteur n'entrera en possession qu'à partir du jour de vente. L'acheteur devra payer tous les impôts pour 1915 et pour tous les certificats nécessaires et l'impôt de revenu, en-dessus du prix d'achat L'acte de vente sera passé devant Buissière Rouen, N. P., et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devra être fait au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,
No. 838 rue Commune.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
juil 14 18 25—août 1 8 12

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées dans le Troisième District, les bâtisses portant le numéro 323 rue Tricou, et aussi un terrain rue Bienvenu.

Pierre Senac vs. Mme Paul Jean Castay et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,958 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 12 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 83, borné par les rues Bienvenu, Delery, Pont Alba et Tricou, lesquels lots sont désignés par les Nos. 17 et 21 sur un plan d'arpentage fait par J. A. D'Hemecourt, ancien député voyer de la ville, daté du 21 juin 1875 et déposé dans les archives de A. Barnett, ancien notaire de cette ville, d'après quel plan les dits lots mesurent comme suit, savoir: Le lot No. 17 mesure trente pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Tricou par une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds. Le lot No. 21 mesure trente pieds quatre pouces de face à la rue Bienvenu par une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-six pieds dix pouces.

Saisie dans la procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
O. S. LIVAUDAIS,
Avocat pour le demandeur.
juil 10 11 16 23 30—août 6 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Oldsmobile.

Frank Aleis Co. vs. John B. Dorsa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 85,533 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre au enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 18 août 1915, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans le garage de M. Zibbermann, No. 1317 rue Canal:

Une Oldsmobile, No. 7006.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
EDWARD P. KLEINERT,
Avocat pour la demanderesse.
août 7 12 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Percival.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,658 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Peter J. Flanagan, exécuteur dativ testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CARLETON HUNT et M. D. DIMITRY, Avocats.
août 12 16 21

Successions de Mme Eloise Deslonde et de Mme Odile Deslonde, veuve de Frank Deslonde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 111,826 et 112,932—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Remy, administrateur de ses successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OLIVER S. LIVAUDAIS, Avocat.
août 12 16 21

Succession de Frédérick A. Scheffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,091 — Division A — Attendu que Thérèsa Schattenheim, veuve de Frédérick A. Scheffer, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Frédérick A. Scheffer, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SOL WEISS, Avocat.
août 12 16 21

Succession de Clara Boyrie, veuve de Felix Legendre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,241 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGIVNEY, M. D. DIMITRY, Avocats.
août 8 12 17

---

chargé du soin de remplir pour cette soirée les fonctions de régisseur et d'avertisseur. Il eut ainsi, seul, la faculté de circuler librement dans les trois pièces transformées en coulisses et dont les portes de communication restaient fermées à clé même pour les maris.

Mme d'Auberiannes, qui ne devait pas paraître sur la scène de toute la durée d'un acte, s'était allongée sur un canapé, dans la chambre garnie de paravents où elle venait de se costumer. Les autres acteurs devaient rester en scène jusqu'à la chute du rideau. C'était pour Maurice une occasion qu'il ne retrouverait sans doute pas, de risquer auprès de la jeune femme une démarche décisive. Il n'hésita pas.

Languissamment étendue parmi les plis flottants d'une de ces tuniques à demi-transparentes, qui furent à la mode sous le Directoire, Mme d'Auberiannes, qui ne l'avait pas entendu se glisser, en retenant son souffle, derrière les paravents destinés à l'isoler de ses voisines, le vit soudainement s'agenouiller à côté d'elle en murmurant:

— Je puis donc enfin vous avouer que je vous adore!

Et sans lui laisser le temps de se reconnaître, avec une hardiesse fougueuse qui contrastait singulièrement avec les timidités de son mari, il couvrait de baisers ses épaules nues. D'abord apeurée et révoltée par ce qu'une telle conduite lui révélait de calcul hypocrite et de froide audace, elle se défendit, essayant de s'envelopper d'un long fichu de soie qui traînait à portée de sa main, puis, comme il devenait plus pressant et qu'elle voyait bien qu'elle ne pouvait plus lui échapper, à demi-pâmée de terreur, elle le menaça d'appeler à l'aide.

Il ne fit qu'en sourire avec un flegme qui trahissait qu'il n'en était pas à sa première tentative et qu'il avait dû tout prévoir, et la pressant dans ses bras:

— Oser me perdre après m'avoir rendu fou! murmura-t-il avec une assurance qui la fit frémir.

Et, de nouveau, ses lèvres coururent sur ses épaules qu'elle n'avait pu voiler.

Comment résister davantage Il se dégageait des baisers, des regards et de l'enlacement vainqueur du jeune homme un magnétisme foudroyant qui l'anéantissait, lui mettait par toute la chair le lâche et grandissant désir de s'abandonner. Pourtant la crainte épouvantée d'une surprise qui les perdrait l'un et l'autre la dominait encore. D'une voix mourante, elle balbutia la promesse qu'elle se donnerait ailleurs. Il ne voulut pas l'entendre et, dans une angoisse qui se transforma bientôt en une farouche ivresse, elle céda.

Les applaudissements et les rires des spectateurs entassés dans le salon leur parvenaient à travers le couloir et l'épaisseur des murs. La voix d'un acteur, voix jeune et qui résonnait comme un instrument, lançait un couplet passionné, mettait autour d'eux les audacieuses vibrations d'un amour provocant et impétueux qui ajoutait à leur folie quelque chose de magnifique et de noble dans l'égarement dont leurs cœurs, maintenant confondus, s'enorgueillissaient.

Puis les violons de l'orchestre firent entendre un accord plaintif qui se prolongea comme un roucoulement de colombes surprises. Mme d'Auberiannes dénoua lentement ses bras nus. Une neige embaumée couvrait sa poitrine oppressée. Elle ouvrit les yeux. Debout à côté d'elle, attendri, pensif, et n'ayant plus dans le regard cet éclat singulier qui tout à l'heure encore la fascinait, Maurice effeuillait une rose dont les pétales, un à un, tombaient sur sa poitrine. Rien autour d'elle n'était changé. Pourtant elle avait peine à reconnaître les choses. Cette toilette improvisée avec ses boîtes d'ivoire, ses pots de fard, ses houppes frottées de rouge; ce jupon de velours et ces bas de soie quadrillés d'argent traînant sur un fauteuil formaient à ses yeux un décor si nouveau, si incohérent, qu'il lui semblait combiné tout exprès pour rendre sa chute plus facile et plus excusable. Une rougeur subite empourpra ses joues et, se dressant avec une sorte d'emportement, à son tour elle prit le jeune homme entre ses bras:

— Ne m'abandonnez pas, dit-elle, car, moi, je ne pourrai jamais vous oublier!

Une salve d'applaudissements les [illegible] Sans lui répondre, Chevallier l'avait entraînée vers l'extrémité du couloir où les acteurs, réchauffés par leur jeu, se précipitaient en riant. Ne sachant quelle contenance prendre pour dissimuler son trouble, Mme d'Auberiannes battit des mains comme pour dire: "J'étais là... je vous écoutais. Bravo!"

Mais en passant près d'elle, un jeune magistrat qui ne s'était point fait faute de la courtiser durant les répétitions et dont le costume de muscadin exagérait jusqu'à la mignardise l'élégance efféminée lui coula de l'épaule au bas de sa tunique un regard si indiscret qu'elle crut y lire cet ironique compliment: "Trop fine, madame!"

Et comme cédant à la griserie amoureuse qui tournait les têtes de ces acteurs et de ces actrices improvisés, qui s'agitaient autour de lui et qui sous leur poudre et sous leurs costumes ne sentaient plus d'autre réalité que celle du personnage qu'ils venaient d'incarner, il lui effleurait la joue avec le gant qu'il tenait à la main, elle eut la certitude qu'elle portait écrite sur le front la faute qu'elle venait de commettre et, folle de honte, s'enfuit jusque sur le théâtre.

Maurice, inquiet de ce bouleversement profita d'un court tête-à-tête pour la rassurer et pour lui arracher aussi la promesse qu'ils se reverraient.

Rentrée chez elle, Mme d'Auberiannes, prétextant une migraine causée par la fatigue, s'enferma dans sa chambre. L'aventure dans laquelle l'imprudente jeune femme venait de s'engager était à la fois si extraordinaire et si imprévue qu'elle se croyait le jouet d'une hallucination. Assise sur son lit, le front dans ses mains, elle essayait de retrouver un peu de sang-froid pour se comprendre et se juger. Une telle chute, si prompte et si folle, lui apparaissait comme si indigne d'elle que la malheureuse en aurait volontiers pleuré de honte autant que de colère. Mais ses larmes ne pouvaient empêcher qu'elle eût tantôt reçu et rendu de coupables caresses. Elles ne pouvaient pas non plus lui faire oublier le délire inconnu jusqu'alors qui l'avait tout à coup saisie dans les bras de son séducteur, ni se mentir à elle-même au point de ne plus savoir avec quelle ardeur farouche elle avait ensuite pressé contre sa poitrine celui qui venait de lui révéler l'arrière-fonds de tendresse avide et de passion inassouvie qui sommeillait en elle.

Ce n'était sans doute là qu'un égarement passager dont elle sortait brisée et pleine de terreur, et pourtant, hélas! c'était vrai que dans les profondeurs obscures de son être quelque chose avait grandi depuis cette minute, qui devenait plus fort que sa volonté, plus puissant que ses craintes! Quelque chose d'âpre comme une faim, d'aveugle comme un instinct.

Elle se souvenait du rendez-vous donné par Maurice et de sa promesse, et elle se disait: "Je n'irai pas," tout en comprenant que l'heure venue elle y courrait comme tirée par une invisible chaîne. C'était avilissant, mais fatal! Puis son souvenir allait à d'Auberiannes et à Rose, et elle constatait en rougissant qu'elle n'éprouvait pour ces deux êtres qu'elle venait de trahir que des pensées émues et reconnaissants.

C'était à d'Auberiannes qu'elle devait son luxe, l'espèce de royauté qui couronnait sa jeunesse et plaçait sa beauté si haut dans l'admiration de ceux dont l'adulation l'enveloppait à chacun de ses pas! Et Rose, si dévouée à Marthe, son aînée, sa "grande," que de gratitude ne lui devait-elle pas pour les témoignages de sûre amitié qu'en maintes circonstances elle avait su donner?

C'étaient ces deux êtres de droiture dont le cœur loyal se reposait naïvement sur le sien, qu'elle allait désormais abuser avec une hypocrisie souriante, un cynisme masqué de candeur, et cela pour satisfaire un obscur désir né d'une surprise brutale où ce qu'il y avait de moins noble et de plus instinctif en elle avait tressailli!

Raidie contre l'amollissant souvenir du doux vertige éprouvé tantôt, contre les tentations futures qui ne manqueraient pas de l'assaillir, elle se jura: "Je n'irai pas!", gémit, pleura, puis s'endormit à la fin d'un lourd sommeil coupé de cauchemars.

A Continuer.

—o—

L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans
sert des abonnements au prix de [illegible] sous par mois, de [illegible]